

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 12 mars 2021

COVID-19 : point sur la campagne de vaccination à La Réunion

Suite à des courriers diffusés par la CNAM aux assurés sociaux pour aller se faire vacciner, l'ARS La Réunion et l'Assurance Maladie informent que cette information ne concerne pas La Réunion à ce jour.

Par ailleurs, la campagne de vaccination va s'intensifier dans l'île prochainement avec notamment l'élargissement des publics prioritaires aux plus de 60 ans ayant une pathologie à risque de forme grave de Covid-19, le renforcement de la plateforme téléphonique pour la prise de rendez-vous, et l'accessibilité prochaine de la vaccination auprès de certains pharmaciens, médecins généralistes et médecins du travail.

Courriers diffusés aux assurés de l'Assurance Maladie pour la vaccination Astrazeneca

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) a diffusé à la totalité des assurés sociaux de toutes les régions de France, une information par voie postale selon laquelle ces derniers peuvent se rendre en officines de pharmacie ou en cabinets médicaux pour se faire vacciner dès lors qu'ils répondent à certains critères d'âge et de pathologies.

Cette information ne concerne pas La Réunion à ce jour.

En effet, de par la particularité de la très forte présence du variant sud-africain (environ 50 % des résultats positifs au Covid confirmés sur l'île depuis plusieurs semaines à présent), le gouvernement a pris le parti (comme pour Mayotte ou pour la Moselle) ne pas distribuer le vaccin de l'Astrazeneca à La Réunion mais uniquement celui du Pfizer BioNTech. L'objectif est de préserver au maximum l'efficacité de la vaccination dans un département particulièrement touché par le variant sud-africain.

La contrepartie de cette stratégie est que la vaccination n'est possible jusqu'à présent (pour des raisons techniques et logistiques) qu'en centres de vaccination ou sur des sites aménagés, et ne peut donc, dans l'immédiat, être assurée par des médecins traitants en cabinets médicaux ou par des pharmaciens en officines.

Aussi, les personnes ayant reçu ledit courrier ne doivent pas en tenir compte et attendre le nouveau courrier.

Intensification de la campagne de vaccination dans les prochaines semaines du mois de mars

Les opérations de vaccination à La Réunion vont s'intensifier selon les principes et les modalités suivantes :

- **Renforcement des moyens de réponse téléphonique pour faciliter les prises de rendez-vous**
- **Développement des capacités de vaccination de certains centres**

- **Élargissement des publics prioritaires aux plus de 60 ans (et non plus de 65 ans) ayant au moins une des pathologies à risque de forme grave de Covid-19 dès le lundi 22 mars,**
- **Diversification des opérations « aller vers » en direction de certaines communes.**

Vaccination accessible auprès des pharmaciens, médecins généralistes et médecins du travail volontaires prochainement

A La Réunion, les nouvelles dispositions réglementaires et logistiques permettront aux médecins et aux pharmaciens volontaires de pratiquer la vaccination avec le vaccin de Pfizer, dès le début du mois d'avril au plus tard.

Par la même, la stratégie vaccinale de La Réunion pourra encore élargir les critères de priorité en abaissant à nouveau le seuil d'âge à partir duquel de nouvelles personnes pourront être éligibles sous conditions de pathologie(s) associée(s).

En outre, les médecins et infirmiers des services de prévention pourront également contribuer activement au déploiement de la vaccination auprès des salariés des entreprises ou employés des collectivités.

L'ARS a engagé des discussions avec les représentants des pharmaciens, des médecins généralistes et des médecins du travail pour convenir des modalités selon lesquelles l'administration du vaccin pourra être assurée le plus rapidement possible dans les officines, cabinets médicaux et sur les lieux de travail, après formation préalable et organisation logistique adaptée aux conditions de conservation requises pour le vaccin Pfizer.

Pour mieux répondre aux questions sur la vaccination à La Réunion, une foire aux questions sera accessible dès la semaine prochaine sur le site internet de l'ARS.

Contact presse

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0262 93 94 55 – 0692 65 61 20

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr